

## Date

Vendredi 15 janvier 2010, à partir de 8h30

## Lieu

Facultés universitaires Saint-Louis  
109 rue du marais (1<sup>er</sup> étage)  
1000 Bruxelles  
auditoire 101

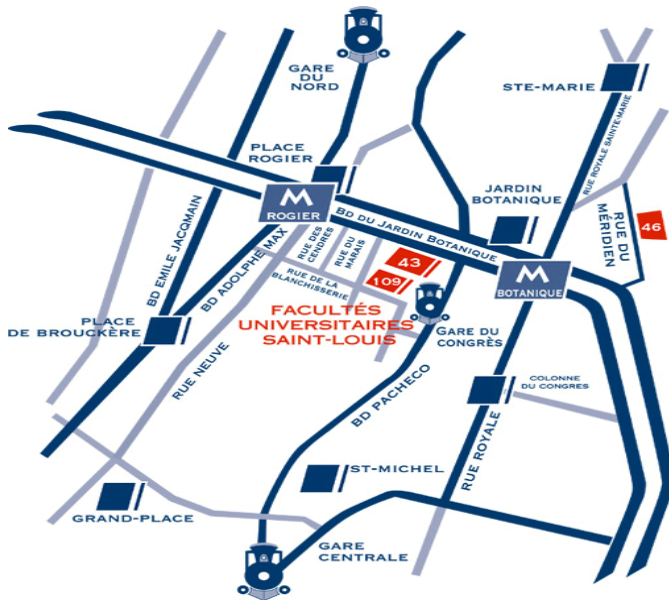
## Participation aux frais

Aucune

## Renseignements et inscriptions

Sabrina PHILIPS et Mireille  
MARTIEN, 02/522 98 69  
syndicatdeslocataires@gmail.com

## Accès



# Regards croisés sur les expulsions de logement

*Bruxelles, le 15 janvier 2010*

Colloque organisé par  
l'Institut de recherches interdisciplinaires  
sur Bruxelles (IRIB)  
des Facultés universitaires Saint-Louis  
et le Syndicat des locataires



Éd. resp. : N. Bernard, 43 bd. Botanique, 1000 Bruxelles  
et J. Garcia, 32 sq. Albert Ier, 1070 Bruxelles

La thématique des expulsions de logement est, on le sait, résolument multiforme. L'expulsion peut aussi bien résulter d'une inexécution du contrat de bail, d'un arrêté d'incapacité pris au niveau local, d'une mesure de fermeture décrétée dans le cadre de l'application des normes régionales de salubrité, ... Juges, avocats, bourgmestres et autorités régionales sont donc impliqués en première ligne dans la matière des expulsions. Une série d'autres acteurs est également mobilisée, à la fois pour rendre l'expulsion effective (huissiers), pour l'accompagner (CPAS) ou encore pour s'y opposer (associatif).

Multiplés, ces acteurs ne se rencontrent que trop rarement, les logiques des uns restant trop souvent étrangères dès lors aux autres. Les modes de fonctionnement mêmes de ces organismes restent parfois méconnus des personnes concernées dans le secteur de l'habitat, ce qui ne permet pas de les mettre en débat. À ces différentes interrogations, le présent colloque entend apporter des éléments de réponse, en réunissant l'ensemble de ces intervenants et en les faisant réagir de manière croisée.

Par ailleurs, les expulsions de logement sont préjudiciables à l'ensemble des protagonistes. Représentant, au premier chef, un véritable drame pour les occupants (dont l'état de précarité exige avant tout la stabilité), fragilisant par ailleurs la capacité contributive du propriétaire engagé dans les liens d'un emprunt hypothécaire et, enfin, requérant des pouvoirs publics une mobilisation rapide et coûteuse, les expulsions doivent, dans la mesure du possible, être évitées ou, à tout le moins, s'accompagner d'un relogement.

A cet effet, les pouvoirs publics ont déployé plusieurs mesures en vue sinon de prévenir les expulsions, à tout le moins d'en atténuer autant que possible les conséquences dommageables, par la fourniture le cas échéant d'aides au relogement. Mais, qu'il s'agisse de la loi sur l'humanisation des expulsions ou des dispositifs régionaux de relogement dans le cadre de l'application des normes de qualité, par exemple, il importe aujourd'hui de faire le point sur l'effectivité de ces différents outils, ce à quoi le présent colloque s'attachera également.

Enfin, dans la mesure où le législateur gagne toujours à s'inspirer des mesures en vigueur ailleurs, les expériences innovantes en Flandre et à l'étranger feront l'objet d'un examen serré, et comparé.

*Matinée sous la présidence de Philippe VERSAILLES  
(avocat et chercheur aux Facultés universitaires  
Notre-Dame de la Paix)*

8h30 : accueil

9h00 : « La politique de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'expulsions de logement », **Christos DOULKERIDIS** (secrétaire d'État au Logement de la Région de Bruxelles-Capitale)

9h20 : « Les expulsions de logement : vécu et ressenti », **Sonia VASQUEZ MARTINEZ** (locataire de la Bruxelloise des habitations S.A.)

9h30 : « Les expulsions de logement, entre lois et pratiques », **Nicolas BERNARD** (professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis)

9h50 : « Le point de vue des avocats », **Isabelle de VIRON** (avocate au barreau de Bruxelles), **Olivier MORÉNO** (avocat, médiateur agréé dans les matières civiles et assistant à l'Université libre de Bruxelles) et **Christophe MARCHAND** (avocat au barreau de Bruxelles)

10h20 : pause-café

10h50 : « Le point de vue des huissiers », **Quentin DEBRAY** (huissier de justice de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles)

11h10 : « Le point de vue des centres publics d'action sociale », **Michel COLSON** (président de la section CPAS de l'Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, et président du CPAS de Watermael-Boitsfort)

11h30 : « Le point de vue des bourgmestres », **Vincent DEWOLF** (bourgmestre d'Etterbeek) et **Hervé DOYEN** (bourgmestre de Jette)

12h00 : questions-réponses

12h30 : dîner sandwiches sur place

*Après-midi sous la présidence de José GARCIA  
(secrétaire général du Syndicat des locataires)*

13h40 : « Le point de vue de l'administration chargée de faire appliquer les normes régionales de qualité », **Frédéric DEGIVES** (directeur de la Direction de l'Inspection régionale du logement)

14h00 : « Le point de vue des magistrats », **Isabella BRANDON** (juge de paix de Bruxelles, 4<sup>ème</sup> canton), **Thierry MARCHANDISE** (juge de paix de Charleroi, 3<sup>ème</sup> canton, et assistant aux Facultés universitaires Saint-Louis) et **Bertrand DE CONINCK** (juge au tribunal civil de Bruxelles, 75<sup>ème</sup> chambre, et maître de conférences invité à l'Université catholique de Louvain)

14h40 : « Le point de vue des propriétaires », **Béatrice LALOUX** (directrice du Syndicat national des propriétaires et copropriétaires)

15h00 : pause-café

15h30 : « La problématique du relogement : le talon d'Achille de la politique du logement aussi dans la Région flamande ? », **Bernard HUBEAU** (professeur à l'Université Antwerpen et à la Vrije universiteit Brussel)

15h50 : « Expériences étrangères innovantes en matière d'expulsions de logement et de relogement », **Marc UHRY** (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri - FEANTSA)

16h10 : questions-réponses

16h30 : conclusions, **Édith GALOPIN** (docteur en droit au Syndicat des locataires)

16h45 : verre de clôture